



# Commune de Feillens

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 21 (V. Poli a donné pouvoir à S. Gonod)

Date de convocation : 1<sup>er</sup> mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre et le quatre mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

**Présents** : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Duby R., Gonod S., Joly E., Mendes F., Renoud-Lyat C., Vermel N., Verne O. et MM Billoudet G., Bornarel R., Chambard B., Condemine J-P., Delalande A., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G., Vaissaud D.

**Excusés** : Mme Poli V. (a donné pouvoir à Gonod S.)

**Absent** : Mme Desnoyer J.

**Secrétaire de séance** : Laurence Boyer

### **Objet** : Décisions prises dans le cadre des délégations consenties - Cimetière

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

**Vu** l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2020,

**Considérant** l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes (dont le tableau est annexé à la présente délibération) :

- Acquisition de concessions de cimetières
- Renouvellement de concessions de cimetières.

Pour copie conforme  
Le Maire

Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités  
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône



Affiché le  
Le Maire,